

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

(SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI)

Allocution de SEM Jean PiNG, Président de la Commission de l'Union africaine à l'ouverture de la sixième Conférence économique africaine sur le thème :

« L'économie verte et la transformation structurelle »

Addis-Abeba, le 25 octobre 2011

**Monsieur le Premier Ministre de la République Fédérale
Démocratique d'Éthiopie,**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Économique
pour l'Afrique,**

**Monsieur le Président du Groupe de la Banque Africaine de
Développement,**

**Madame La Directrice adjointe du Programme des Nations Unies
pour l'environnement,**

**Monsieur le Directeur du Bureau Régional du Programme des
Nations Unies pour le Développement,**

**Mesdames et Messieurs Les Ambassadeurs et représentants du
Corps diplomatique et des Organisations internationales,**

Mesdames et Messieurs,

1. Mes premiers mots seront de saluer Monsieur Le Premier Ministre de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie qui a bien voulu accepter de nous faire l'honneur de présider cette cérémonie inaugurale. Sa présence parmi nous aujourd'hui témoigne, s'il en est encore besoin, de son engagement personnel et celui de son pays à s'associer à la recherche des voies et moyens pour relever les défis que notre continent

affronte quotidiennement sur le chemin de son développement économique et social.

2. Je voudrais ensuite remercier tous ceux qui ont œuvré à la préparation et à l'organisation de cette 6^{ème} édition de la Conférence économique africaine. Il s'agit en l'occurrence, de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, du Groupe de la Banque Africaine de Développement, du Programme des Nations Unies pour le Développement et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Le renforcement et la consolidation de la collaboration entre nos Institutions constitue indubitablement le gage et l'assurance de la réalisation de l'amélioration du quotidien des populations de notre continent.

3. Le thème central choisi, « L'économie verte et la transformation structurelle », inscrit naturellement ces travaux dans le processus africain préparatoire à deux échéances mondiales majeures, la 17^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique, COP-17 de Durban en Afrique du Sud et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). En tout cas, je suis heureux que nous puissions compter sur tant de participants motivés et tant de panelistes de grande qualité qui en partageant et en échangeant leurs expériences et leurs vues, vont contribuer

à étoffer notre position commune sur la question, avec des propositions concrètes et viables.

Excellences

Mesdames et Messieurs,

4. L'irrépressible dynamique mondiale engagée depuis un peu moins d'un siècle, non sans difficulté et tâtonnement certes, pour répondre aux besoins des générations présentes sans pour autant mettre en péril la survie de celles à venir, a d'une certaine manière pris en défaut la funeste alarme déclenchée en 1798 par Thomas Robert Malthus lorsqu'il affirmait que, et je cite, « **la pression des populations est tellement supérieure à la capacité de la terre à pourvoir à leur subsistance qu'une mort prématurée doit rendre visite d'une façon ou d'une autre au genre humain** ». Mais il aura eu le mérite de lancer déjà à cette époque le débat sur la nécessité de tenir compte des limites des ressources de la planète.
5. L'économie verte, comme chacun le sait, est au cœur d'une problématique plus globale, le développement durable, sur laquelle les plus hautes autorités de notre continent ont une vision claire et énoncée explicitement parmi les objectifs principaux de l'Union Africaine en ces termes : « **Promouvoir le**

développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines ».

6. Le débat en Afrique dans ce domaine ne se situe donc plus au niveau d'une prise de conscience de nos dirigeants sur l'importance de l'économie verte mais porte sur la nécessité d'identifier un modèle de développement compatible avec cette vision. Ainsi qu'il ressort de nombreuses déclarations et résolutions, les dirigeants africains ont déjà adopté le concept d'économie verte : vous pouvez par exemple, vous référer aux conclusions des réunions ci-après, la 3^{ème} troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement (mai 2009), la 13^{ème} session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) de juin 2010, la 1^{ère} Conférence panafricaine sur la biodiversité (septembre 2010), le 7^{ème} Forum pour le développement de l'Afrique (octobre 2010) et la 18^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (janvier 2011), pour ne citer que celles-là.

7. Hier encore en ces mêmes lieux, je rappelais que l'économie verte est déjà en marche dans nos pays, à travers des projets bien concrets, tels que l'aménagement durable des forêts, le reboisement, l'agroforesterie, le traitement des déchets, l'exploitation de la diversité, la valorisation des services écosystémiques, la promotion des énergies renouvelables et de

pêche durable, ...etc. Personne en Afrique n'aurait en outre l'idée de s'opposer à l'économie verte non seulement à cause de nos potentialités naturelles immenses mais aussi en ce sens qu'elle contribue par essence - même à nous aider à sortir des crises qui touchent notamment l'alimentation, l'énergie et le climat.

8. Parvenir à une croissance inclusive et rendre la croissance économique plus réactive aux objectifs d'éradication de la pauvreté sans pour autant augmenter les risques environnementaux et la pénurie sinon l'épuisement de ressources ainsi que les disparités sociales sont les préoccupations auxquelles doit répondre en Afrique l'économie verte. Car les taux de croissance économique remarquable enregistrés ces dernières années sur notre continent ne se sont pas traduits en niveaux élevés d'emploi et l'Afrique continue à faire face aux défis de la pauvreté persistante et d'un faible développement humain. L'une des principales raisons est l'absence de transformation structurelle économique dans nombreuses de nos régions. La transformation structurelle implique de modifier la structure d'une économie pour la faire passer d'une économie de subsistance à une économie industrielle ou même postindustrielle et ce, grâce à l'industrialisation. Pour notre continent, le véritable défi consiste à transformer nos économies majoritairement agraires et à faible revenu en des économies industrialisées à revenus élevés.

9. Cette absence d'une transformation structurelle significative est liée à un faible niveau de la diversification des exportations et de notre économie globale, situation qui n'aurait encore que très peu évolué. Mais l'un des principaux enseignements que l'Afrique a retenu de la crise mondiale, c'est la nécessité d'avoir une économie diversifiée qui puisse créer des emplois décents, créer la richesse et réduire la pauvreté. Elle permettra également aux pays africains de résister aux chocs externes et d'améliorer leur position commerciale globale.
10. Avant de terminer, je souhaiterais également attirer l'attention de cet auguste plénum sur les expériences réussies d'une transformation économique ailleurs, comme en Asie et en Amérique Latine par exemple. L'on peut relever qu'il y a des caractéristiques communes dans les types de changement structurel et les processus de développement économique en général ainsi que dans l'industrialisation et dans la diversification en particulier. Il est surtout à retenir que dans ces réussites, l'État a joué un rôle central pour ce qui est d'orienter et de promouvoir une transformation économique réussie. L'État doit donc exercer son leadership. Il en découle que pour assurer une transformation économique réussie, il faut une bonne constitution, l'État de droit, un système judiciaire indépendant, des institutions politiques représentatives, une banque centrale et d'autres institutions de

régulation efficaces, une bonne législation et le respect des droits de propriété.

11. Selon le rapport 2011 de la CEA qui s'appuie sur les conclusions de la réunion des ministres des Finances axée sur « le rôle de l'Etat dans la conduite des politiques de développement », « l'État a un rôle clé à jouer dans la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique. De fait, l'histoire montre que tous les pays qui ont réussi à se transformer en passant d'économies agraires a des économies avancées modernes, avaient des gouvernements qui ont joué un rôle proactif en aidant les diverses entreprises a résoudre les problèmes de coordination et externalités qu'ils ont rencontrés durant le processus de transformation structurelle. Il est donc important pour un État responsable et attentif aux besoins de la population d'assumer sa responsabilité en matière de développement et d'orienter le développement social et économique durable dans les pays africains. »
12. Je sais qu'il y a des interrogations fortes sur la capacité de l'Afrique à opérer ces changements car la volonté de le faire se heurte, plus qu'ailleurs dans le monde, à la contrainte du financement et aux nombreux autres défis à relever, tous aussi prioritaires les uns que les autres.

13. Cependant, malgré l'importance de ces défis, l'Afrique ne peut rester en marge du débat et des initiatives menés au plan international pour lutter contre le changement climatique. Certes l'émission de gaz à effet de serre du continent est marginale, comparativement à celle des pays industrialisés, mais les conséquences du changement climatique y sont beaucoup plus durement ressenties par les populations.
14. En effet, le réchauffement climatique fait peser des menaces sur la croissance économique et le développement, la réduction de la pauvreté, la sécurité humaine et les perspectives de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces menaces se manifestent par des pénuries d'électricité, des baisses de la production agricole, la détérioration de la sécurité alimentaire et l'aggravation de la malnutrition ou encore la propagation des maladies, des urgences humanitaires, des exodes massifs et des risques de conflit autour des ressources en eau et en terres raréfiées.
15. Ainsi, outre la poursuite des efforts pour relever les défis de toujours, l'Afrique devra faire face, malgré elle, à un nouveau défi encore plus redoutable, la lutte contre les conséquences du changement climatique.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

16. Pour faire face à tous ces défis, le continent africain devra s'adapter et adopter un programme d'investissement ambitieux dans l'économie verte. Le financement de ces investissements nécessitera la mobilisation d'importantes ressources financières pour permettre à l'Afrique d'opérer les transformations qui s'imposent. Dans cette perspective, l'on sait déjà que l'Afrique pourrait tirer profit du Mécanisme pour un développement propre à simplifier et du marché du carbone dont il faudra vulgariser les mécanismes et faciliter l'accès. Mais au regard de l'insuffisance criante des ressources financières actuellement à la disposition du continent, l'Afrique compte également mobiliser une partie des ressources nécessaires auprès de ses partenaires stratégiques sous forme de financement additionnel dans le cadre des financements innovants qui s'ajoutent à l'aide publique au développement traditionnelle. Cependant, en attendant la disponibilité de ces ressources, nous nous devons d'agir car les contraintes financières ne doivent nullement constituer un frein, ni à la réflexion, ni à l'action. Des progrès importants peuvent être enregistrés à court et moyen terme, juste en nous appuyant sur les technologies existantes reposant sur les énergies renouvelables.

17. Nous nous devons donc tous ensemble, scientifiques et décideurs politiques, de réfléchir et d'échanger nos expériences respectives et faire converger nos efforts pour identifier ces politiques novatrices qui nous permettront d'installer, de manière irréversible, nos économies sur le sentier de la croissance verte.
18. Ce défi doit être relevé collectivement. Chacun devra jouer son rôle. D'abord le secteur public, en adoptant une réglementation appropriée, c'est-à-dire compréhensible, applicable et économiquement stimulante. Ensuite le secteur privé, qui devra trouver des solutions innovantes et plus efficaces pour accroître la productivité dans tous les secteurs respectueux de la sauvegarde de notre environnement. Nous pourrions alors progressivement accroître de façon significative la contribution des secteurs verts à la croissance économique et ainsi, nous inscrire dans la dynamique d'un développement durable.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

19. Ce ne sont là que des pistes de réflexion que j'ai souhaité partager avec cette auguste assemblée. Nous attendons les conclusions de vos travaux. Toujours est-il que leur prémisse de base à mon sens doit être que cette économie verte ne doit pas

sanctionner les pays en développement en hypothéquant leur croissance.

20. Je vous remercie de votre attention.